

incorporées aux documents des Accords. Lorsque nous avons pris connaissance des résultats de la négociation contenus dans les documents signés à Paris, il devint néanmoins évident que malgré les meilleurs efforts des négociateurs, le mécanisme de surveillance de la trêve établi laissait nettement à désirer. Une de nos considérations les plus importantes, l'établissement d'une autorité politique permanente à laquelle la CICS et ses membres pourraient faire rapport, était en outre mise de côté pour qu'une conférence internationale qui se tiendrait à Paris trente jours après la signature des Accords puisse en étudier les modalités. Comme vous le savez déjà, je me suis rendu à Paris, à la fin de février, à la tête d'une délégation canadienne, muni de propositions qui auraient doté la CICS d'une autorité à laquelle elle pourrait faire rapport et que nous considérions comme nécessaire au succès de la Commission.

Dans l'intervalle, nous en étions arrivés à la conclusion que les autres dispositions des Accords touchant la surveillance de la trêve laissaient planer des doutes quant à la mesure dans laquelle nos autres critères seraient satisfaits. Comme je l'ai déjà répété à plusieurs occasions, il ne s'agit pas par là de critiquer les Accords ni ceux qui les ont négociés. Ce sont sans doute les meilleurs accords qu'il était possible de négocier dans les circonstances et les résultats ont, malgré tout, permis d'orienter le cours des événements mondiaux dans une nouvelle direction qui offre plus d'espoirs. Nos réserves sont donc simplement fondées sur notre conclusion que la tâche proposée n'était pas assortie aux méthodes et au tempérament canadiens. Nous avons toutefois reconnu que ce qui, en dernière analyse, comptait le plus c'était la bonne foi de tous les intéressés et que le seul moyen d'en juger était de tenter de faire fonctionner le mécanisme. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de participer pour une période initiale de soixante jours, à laquelle une période de grâce de trente jours a été ajoutée afin de permettre aux parties de trouver un remplaçant si nous décidions de nous retirer. Cette période de soixante jours se termine jeudi.

A mon retour de Paris, je suis arrivé à la conclusion qu'il ne serait pas possible de prendre une décision bien

fondée sans être allé voir sur place les conditions dans lesquelles la CICS et notre délégation en particulier travaillaient ou sans m'être entretenu avec les chefs de gouvernement les plus directement intéressés. J'avais eu, comme vous le savez, plusieurs contacts avec le secrétaire d'État américain à ce sujet et j'étais bien au courant de la position du Gouvernement américain. Je voulais également connaître celle des autres gouvernements :

C'est ainsi que, le 13 mars, un groupe de représentants canadiens, qui n'était malheureusement pas entièrement représentatif de cette Chambre, s'est embarqué pour un voyage qui devait me mettre en contact avec les deux Gouvernements vietnamiens, le Gouvernement du Laos, ainsi qu'avec certains dirigeants du Gouvernement révolutionnaire populaire et du Pathet Lao. Ce fut pour nous un endoctrinement très intense en ce qui a trait aux réalités avec lesquelles la CICS est aux prises ainsi qu'aux attitudes et aux politiques des gouvernements les plus directement intéressés. Je crois que tous ceux qui ont fait le voyage sont revenus avec au moins une impression commune: que la CICS ne s'acquitte pas des tâches que lui ont confiées les Accords de cessez-le-feu. Je suis également certain que la plupart de mes compagnons de voyage s'accorderont pour dire que s'il en est ainsi c'est bien malgré les meilleurs efforts déployés par la délégation canadienne pour en assurer le fonctionnement. Nous l'avons entendu de suffisamment de sources les plus diverses pour accepter comme un fait que sans l'énergie et l'ingéniosité de la délégation canadienne même l'établissement des divers organismes prévus par les Accords ne se serait pas produit aussi rapidement que ce fut le cas.

Bien que notre visite ait laissé chez la plupart d'entre nous des appréhensions quant aux activités et au succès de la CICS dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, on nous a aussi fait comprendre clairement que pour certains cela importait peu. Nous étions conscients depuis un certain temps que tous ne partageaient pas notre conception de l'observation et de la surveillance d'une trêve. Il existe d'autres points de vue avec lesquels nous ne cherchons pas querelle. Nous étions également conscients du fait

qu'au moins quelques-unes des parties intéressées et plusieurs autres pays comme la Grande-Bretagne et le Japon étaient d'avis que le Canada devrait maintenir sa participation à la CICS mêmes si celle-ci ne répondait pas à nos normes. En toute honnêteté, je dois avouer franchement que très peu de pays croyaient, malgré tous nos efforts pour faire connaître notre position, qu'il était vraiment possible que le Canada décide de se retirer de la CICS.

Mon voyage au Vietnam a certainement servi à convaincre certains de ces pays que nous étions effectivement prêts à le faire si, à notre avis, l'ensemble des dispositions n'était pas exécutable et ne servait pas la cause de la paix au Vietnam. Il en est ressorti un résultat salubre en ce sens qu'on a cessé de nous répéter combien tout allait pour le mieux au Vietnam et combien la CICS pourrait devenir une force vraiment vitale dans le maintien de la paix en Indochine. On a, au contraire, commencé à nous sortir des arguments quelque peu plus convaincants touchant un rôle totalement différent mais tout aussi vital qui ne se rapporte aucunement à notre expérience antérieure et qui n'est aucunement mentionné dans le texte des Accords et des Protocoles. Ce rôle consisterait, en termes généraux, à constituer une présence internationale qui serait un signe de l'intérêt que la communauté mondiale continue à prêter à la situation vietnamienne. Même si la CICS n'est pas nécessaire à l'exécution des Accords, son absence serait considérée comme un signe que les Accords n'ont pas l'appui mondial et par conséquent, notre retrait deviendrait un nouveau facteur d'instabilité psychologique dans une situation déjà très peu stable.

Je voudrais faire deux remarques à l'égard de ce "rôle psychologique". D'abord, je ne suis pas convaincu que la CICS joue un tel rôle dans le mode de pensée des Vietnamiens. Deuxièmement, je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à ce que le Canada et les Canadiens jouent un tel rôle pendant une période de temps prolongée. En ce qui concerne les Nord-Vietnamiens, j'ai eu l'impression très nette qu'ils considèrent les textes des Accords et des Protocoles comme sacrés. Ils ont